



Numéro 2 / mars 2013

Journal des citoyens des

Monts d'Arrée

et du Centre Bretagne

Journal à prix libre – de 0 à 3000 € / Le Repaire là bas si-j'y suis 29690 BERRIEN <http://autrerive.hautetfort.com>

EDITORIAL

Le premier numéro vous a, semble t-il, intéressé... Plus de mille exemplaires ont été écoulés et on est donc en mesure, grâce à votre soutien, de sortir aujourd'hui le numéro 2 de *Passe à ton Voisin*.

Il va être ici question, une nouvelle fois, de gros sous et d'intérêts particuliers par rapport au bien commun. On en est désolé, mais il semble bien que cette course au pognon soit la maladie chronique de notre monde. Toujours plus ! Jamais assez ! Encore et encore jusqu'à risquer d'en mourir étouffé.

Prenez la centrale à gaz de Landivisiau par exemple...

Un article publié dans ces pages avec l'autorisation de Médiapart refait une synthèse remarquable des enjeux actuels d'un tel projet.

Si, de l'avis de plus en plus de monde, celui-ci ne correspond à aucun besoin réel dans le cadre d'une véritable politique énergétique raisonnée, il répond parfaitement aux intérêts très particuliers de certains qui, de leur propre avis, vont se goberger avec l'argent public, donc **le nôtre**.

Quand on sait qu'une de ces fortes personnalités de la finance n'est autre que ce Mr Stéphane Courbit qui vient, dans l'affaire Bettencourt, de passer du statut de témoin assisté à celui de mis en examen pour, je cite, « escroquerie et recel d'abus de faiblesse » sur la personne de la pauvre Liliane... Ca fait rêver.

Personnellement j'ai du mal à faire confiance, à ce genre de personnages, mais il semble bien que ça ne gêne pas nombre de ceux qui se disent être nos responsables.

Parlons aussi de **Notre Dame Des Landes**. Un cas d'école, Notre Dame des Landes. Du vrai développement, vrai et durable de surcroît. Un véritable projet judicieux et absolument nécessaire puisqu'on vous le dit ! Encore de l'argent public. Beaucoup d'argent public (le nôtre vous dis-je) jeté en pâture aux grands fauves du privé pour le bien de tous, bien sûr, le bien commun, cela va de soit !

En attendant on casse, on cogne, on intoxique, on manipule l'information, on embauche à prix d'or des communicants, on fait de la pub sur France Inter, on nous fait prendre des vessies pour des lanternes, on discrédite ceux qui sont pas d'accord, au mieux des jeunes, au pire des jeunes étrangers, des venus d'ailleurs, de la racaille vous dis-je.

Et qu'on se revendique de droite ou de gauche, toujours ce refus de répondre aux vraies questions ainsi posées. Ce refus du dialogue. Ce déni, encore et toujours, de cette démocratie qui souffre.

Et quand, cerise sur le gâteau, on entend Jean-Marc Ayraud faire l'éloge funèbre de Stéphane Hessel, l'indignation nous suffoque littéralement. De cette indignation salutaire qui fait que, malgré tout ça, la terre, aujourd'hui, n'est plus tout à fait ronde à Notre Dame des Landes. Merci Monsieur Hessel.

Enfin, j'en arrive au cœur de ce numéro. A cette opération remarquable qui avance masquée dans l'ombre de nos forêts. On pourrait l'appeler le projet « **Forêts noires en Bretagne** »...

On a eu la puce à l'oreille lors de cette tragi-comédie de Berrien, en août 2011, avec cette levée de fourches, ces banderoles incendiaires, ces graffitis, et autres menaces verbales et physiques contre un avant-projet d'Arrêté Préfectoral de

Protection Biotope porté à l'époque par la municipalité (on en a beaucoup parlé alors).

On s'est demandé ce que c'était que ce truc là, d'où sortait cette histoire et ces slogans contre les « escrologistes » et autres « voleurs de terres ».

L'APPB vise à protéger des milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

Le « biotope » est entendu au sens écologique d'habitat d'espèce, tel qu'un massif dunaire, une lande, une mare,...nécessaire à la survie d'espèces protégées par la loi. Cette mesure en vise la préservation par l'interdiction des actions portant ou pouvant porter atteinte à l'équilibre de ces biotopes en les modifiant. L'APPB n'a pas d'impact sur les usages, activités professionnelles ou de loisirs (randonnée, chasse, pêche...)

On ne voyait pas du tout...

...Les milliers d'hectares d'Epicéa Sitka qui restent à planter pour une exploitation intensive. On nous dit que c'est l'avenir, que ça pousse vite et bien, que c'est super pour alimenter la filière du bois de construction à la française en pleine expansion (le

Sitka venant tout juste, quel hasard, d'être homologué comme bois de construction), que c'est facile à travailler, que c'est donc moins cher et carrément mieux...tout ça, bien évidemment validé par le Grenelle de l'environnement...que demander de plus ?

Que du bonheur, du travail au pays, de l'argent, du développement durable. A tel titre que le Pays du Centre Ouest Bretagne accueille en son sein l'association lobbyiste le « SITCOB » pour faciliter le développement de la filière. Allez voir leur site web. Le beau travail d'un lobby à la fois forestier mais pas seulement qui nous promet, en la matière, un avenir radieux. Oui, mais voilà !!! Ça mérite peut-être réflexion ce truc !

Si malgré tout, vous avez l'impression que, somme toute, on vous mène parfois en bateau et que la réalité peut être plus complexe qu'elle n'y paraît (genre de la viande de cheval dans des lasagnes au boeuf), on va essayer de vous expliquer tout ça dans les pages qui suivent.

A vous ensuite, comme toujours, de vous faire votre opinion.

Mais dans tous les cas et après : Passe à ton voisin



Un envahisseur : l'épicéa de Sitka

L'Épicéa de Sitka est originaire de la côte Ouest de l'Amérique du Nord, où on le trouve sur une étroite bande côtière qui s'étend de l'Alaska au Nord de la Californie. Introduit en Europe par l'américain David Douglas lors de ses voyages entre 1827 et 1828, l'épicéa de Sitka resta longtemps cantonné dans la partie occidentale de la Grande Bretagne ainsi qu'en Ecosse et en Irlande. Il mit un certain temps à séduire les forestiers britanniques. Mais au fil des années ses capacités d'adaptation apparurent.

Il suffisait de le planter dans quelques marécages tourbeux, sur des sols pauvres et bien arrosés, pour que l'arbre s'épanouisse. Dans les comtés froids et humides de Grande Bretagne, on se rendit vite compte que quarante ans plus tard le propriétaire forestier rentrait dans ses frais et surtout, y gagnait !



Des aiguilles piquantes et enroulées autour d'un rameau, façon goupillon, à coup sûr cet arbre est un épicéa de Sitka

C'est cette même découverte que firent les forestiers bretons dans les années soixante, sous l'impulsion du Fond Forestier National (1950 - 1990). L'objectif du programme national était de produire rapidement du bois pour accélérer la reconstruction d'après guerre. C'est pourquoi les plantations se sont, dans un premier temps, effectuées quasi exclusivement en résineux. Le succès de ce programme fut d'autant plus grand qu'il donnait lieu à une défiscalisation foncière non négligeable.

Ainsi, dans les monts d'Arrée, l'épicéa de Sitka a été introduit en masse à partir des années 60, et il représente à ce jour, près de 60% des surfaces plantées. Il s'est développé sous l'influence des premiers groupements forestiers, et le classement en 1964 des Monts d'Arrée en « **zone prioritaire de reboisement** ». Car ce sont les sols agronomiquement pauvres qui ont la faveur du Sitka. C'est à dire les terres non cultivées, considérées comme des friches à faible valeur foncière. Ces terres, au faible intérêt économique, sont souvent des landes, des zones humides, et des tourbières, des milieux naturels d'une grande richesse biologique abritant de nombreuses espèces rares à forte valeur patrimoniale. Une notion peu connue à l'époque et qui n'a pas été sans conséquence pour ces zones naturelles : ces

espaces ont fortement régressé dans les Monts d'Arrée, et l'ensemble des Montagnes Noires. Sur le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique, c'est un tiers de ces landes et tourbières qui ont disparu entre 1976 et 2002 (sans oublier les 1 090 hectares de landes déjà enrésinés avant 1976).

En 2010, la filière forestière du Pays COB, a annoncé dans le numéro 2 de la lettre du SITKA, une augmentation des surfaces plantées de 10 000 ha d'ici 2020 et à terme de 20 000 ha...Et d'affirmer que le COB est le berceau idéal pour accueillir le Sitka. Alors question : mais où va t-on donc trouver une telle disponibilité en foncier ? Rien ne le précisait dans cet article, mais on ne tarda cependant pas à le savoir : certains entrepreneurs forestiers organisés en groupe de pression ciblerent des communes de l'Arrée¹ ayant envisagé de protéger des landes répertoriées pour leur richesse biologique. Une aberration pour nos forestiers en quête de terres « vaines et vagues² » qui firent connaître leur mécontentement de manière musclée, ajoutant coups de gueule sur coups de gueule, et autres remue-ménages menaçants.

Si l'on comprend la motivation légitime des forestiers, à construire une filière bois viable en centre Bretagne, on ne peut accepter que les arguments choisis soient ceux de la violence, ni que cette « forêt » s'implante au détriment d'autres espaces riches en biodiversité. En effet les landes bretonnes abritent 20 espèces floristiques protégées, et une vingtaine d'espèces animales remarquables : busard St Martin, Courlis cendré, crapaud accoucheur... Ces espèces font partie de notre patrimoine naturel, ces paysages sont notre patrimoine culturel breton.



¹ Berrien, Saint Rivoal

² Au moyen âge, dans les Monts d'Arrée, les terres « vaines et vagues » étaient à la disposition de tous pour faire pâturer le bétail. Ces terres non cultivées (essentiellement des landes) constituaient un bien collectif.

En comparaison les boisements que l'on nous propose abritent une diversité biologique bien maigre, car ces sous-bois dépourvus de toute végétation herbacée (*photo ci-dessus*) sont sans intérêt pour la faune, tout juste constituent-ils des refuges pour les cervidés, ou des perchoirs appréciés des étourneaux en hivernage.

N'oublions pas non plus que landes et tourbières sont aussi des puits de carbone stables du fait de leur longévité, et que les sacrifier à l'épicéa serait un mauvais calcul. Celui-ci est en effet conduit en plantations renouvelées tous les quarante ans, ce qui induit la coupe du réservoir carboné formé par le boisement à maturité.

Dans le monde, si les tourbières ne couvrent que 3 % des terres émergées elles contiennent 30 % de toute la matière organique, soit l'équivalent de 50 % du CO₂ atmosphérique. Le stock mondial de carbone en tourbières était de 446 Gt en 2008 ; Et en France métropolitaine le stock de carbone contenu dans les tourbières seraient de 137 Mt en 2008.

Et qu'en est-il de cette forêt de résineux, de cette monoculture, que l'on nous présente, sous couvert du « Grenelle de l'Environnement », comme une forêt écologique et surtout le puits de carbone indispensable à la Bretagne ?

En ce qui concerne le puits de carbone, la création de nouveaux boisements favorise une augmentation du puits de carbone car la jeune forêt gourmande en énergie, assimile pour sa croissance beaucoup de carbone. Un point positif sous réserve que l'équivalent en forêt mature ne soit pas coupé. Cependant pour évaluer si la forêt de production respecte les équilibres écologiques, il faut examiner le cycle les pratiques de culture.

Première étape : griffer ou labourer le sol, selon l'état initial du sol

Deuxième étape : la plantation de jeunes plants issus de pépinière, et si **besoin préalablement trempés dans un badigeon insecticide** afin de protéger l'arbre contre des pucerons. Car cette « forêt » d'épicéa conduite en monoculture, est bien sûr une aubaine pour les pucerons et autres ravageurs qui se nourrissent de la sève de l'arbre.

Troisième étape : la croissance qu'il s'agit d'encourager par un apport d'amendements naturels ou de synthèse. Ensuite il faut veiller à ce que les parcelles ne soient envahies de plantes indésirables, les trop célèbres mauvaises herbes. Pour y remédier, plusieurs techniques sont possibles le sarclage mécanique, le paillage, où... **l'usage de phytocides.**

Non recommandés dans le cas d'une gestion

durable de la forêt en raison des risques de pollution des sols et des eaux, ils ne sont cependant pas interdits.

On traite pour aider les jeunes plants à pousser, quoi de plus naturel !!

Etape complémentaire : la lutte contre un insecte envahisseur le « dendroctone ». Ce petit scarabée arrivé en Bretagne en 2006 s'installe sous l'écorce et ronge l'aubier, partie vivante de l'arbre. Très petit (5 à 8 mm) le dendroctone est un grand ravageur, l'arbre infesté ne durera pas plus de 2 ans. Cet insecte probablement originaire de l'est sibérien, migre depuis plusieurs décennies vers l'ouest à la faveur de l'extension des forêts d'épicéas auxquelles il est strictement inféodé. Le dendroctone a un prédateur, le « rhyzofagus grandis », qui le régule et l'accompagne dans son extension mais avec moins de vitesse.

Résultat, il n'a pas atteint le grand Ouest. Pour pallier son absence, des élevages de rhyzofagus ont été menés afin de conduire une lutte biologique qui en Bretagne ne donne pour l'instant pas les résultats escomptés. Par défaut l'autre technique de lutte est l'abattage de tous les arbres sur les parcelles infestées, ce qui constitue des pertes d'autant plus importantes que le dendroctone a une préférence pour les arbres de grand diamètre.



A l'inverse de la monoculture, les boisements feuillus, ou mixtes, sont peu sensibles aux insectes ravageurs, et favorisent la diversité biologique.

PEFC, un label vert qui vire au jaune



La forêt centre-bretonne relève d'une gestion durable, c'est ce que nous disent nos interlocuteurs de la filière bois. Gestion durable, développement durable, on est sur le postulat de Rio qui souscrit à un « *sustainable development* » à savoir un développement soutenable pour la planète, traduit en français par le nettement moins explicite « développement durable ». Nous comprenons donc que cette nouvelle forêt se fera dans le respect des cycles biologiques, des écosystèmes, dont en évitant certains produits comme ceux cités précédemment ? Confirmation nous est donnée par la profession qui se réfère au label PEFC « Pan Européen forest certification ». Un label qui tend à différencier les bois (feuillus ou résineux) issus de la forêt gérée, du bois provenant de la déforestation. En France environ la moitié du bois mis sur le marché a le label PEFC. Pour bénéficier du label, le forestier doit adhérer à la charte PEFC et donc souscrire à un certain nombre d'engagements « contraignants » dont voici quelques extraits :

-respecter les zones à forte sensibilité paysagères **qui ont été signalées au forestier** / respecter la flore et la faune et leurs habitats **connus** par le forestier

-respecter les zones humides..., les mares , les captages (**ndlr : simple rappel de la loi interdisant la destruction des zones humides**) .

- proscrire l'utilisation de tout produit phytosanitaire (herbicides, insecticides, etc.) à moins de six mètres des cours d'eau et plans d'eau permanents, ainsi que dans le périmètre immédiat d'un captage d'eau potable (**ndlr : rappel à la loi**) ou lorsqu'il est susceptible de porter atteinte à un habitat remarquable identifié. En dehors de ces zones, ne pas utiliser ces produits, **sauf en cas de nécessité avérée lorsque la vitalité et l'avenir des essences-objectifs sont compromis et qu'il n'existe pas d'alternative efficace à un coût raisonnable**

-ne pas procéder à l'extraction de terre de bruyère, de tourbe et d'humus à des fins commerciales (**ndlr : dans le cas contraire, autre que la commercialisation ?**)

-ne pas détruire les zones tourbeuses connues (**ndlr : et les tourbières non répertoriées ?**)

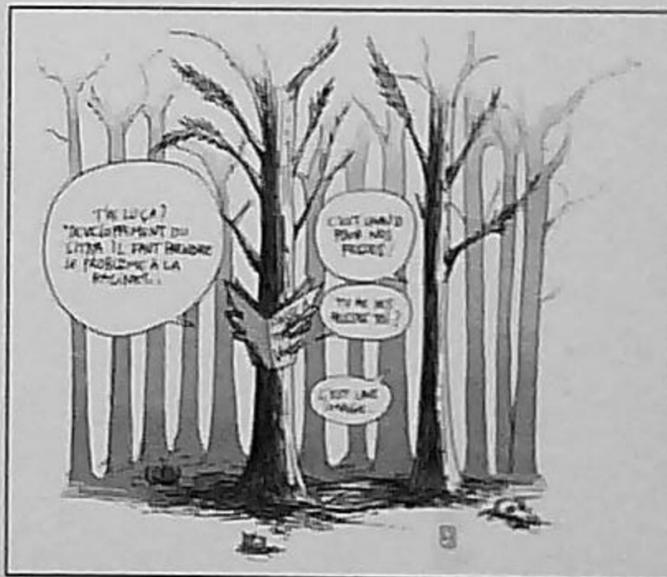
- éviter au maximum de déplacer les engins en bordures de cours d'eau et sur les lisières. **Mais en cas d'impossibilité utiliser les équipements adaptés permettant d'avoir un minimum d'impact sur les milieux (le cheval ?)**

Seul point positif pour lequel aucune alternative n'est proposée : ne pas recourir aux OGM en forêt. Ouf ! car

le reste se résume à du RESPECT avant toute chose, préférer une bonne pratique (à une mauvaise), pas de contrainte spécifique, sauf celle de respecter la loi. C'est tout simplement un code de bonne conduite, sans interdiction stricte d'usage des produits phytosanitaires³. Ce que les techniciens forestiers appellent pudiquement des produits « homologués forêt ». On voit ici que même ce label, ne présente pas de réelles garanties.

La cotisation d'adhésion à la charte n'est on ne peut plus attractive, 20 €/5ans pour une forêt inférieure à 10 ha, et au delà de cette surface 20€ + 0,13 €/ha, toujours pour 5 ans. Comment la mise en œuvre des pratiques conformes au label PEFC est-elle vérifiée ? Par des contrôles effectués auprès des exploitants forestiers, à raison d'un tous les dix ans environ. ...

En réalité ce PEFC est un label commercial, mis en place par la filière bois française pour relancer la production en la relookant avec l'étiquette du développement durable. Un joli green washing forestier. Conclusion, si vous achetez un meuble en bois labellisé PEFC, vous avez la garantie qu'il ne provient pas de la déforestation de forêts primaires. Mais ce label n'exclut ni les amendements ni les phytocides, même les monocultures peuvent y prétendre alors que par essence elles sont une négation de la biodiversité.



Un autre label bois existe, le label FSC. Forest Steawartship Council est un label plus ancien (1933), certifiant des forêts selon un référentiel de 11 principes écologiques et sociaux à respecter.⁴ En matière de gestion forestière, les règles FSC sont les plus strictes et les exigences sociales et environnementales FSC sont les plus élevées. 44 % des forêts certifiées FSC sont européennes



3

Cf : www.pefc-france.org/media/brochure_proprietaire_bd.pdf

4

<http://fr.fsc.org>

Les Acteurs de la filière

Pour alimenter le débat et confronter nos informations, nous avons interviewé plusieurs acteurs de la filière : Un technicien forestier, un propriétaire forestier et un artisan charpentier.

La relance de la monoculture du Sitka pose aujourd'hui la question de la préservation des milieux naturels, des sols, de la qualité de l'eau, nous avons voulu connaître la position d'un élu régional d'Europe Ecologie les Verts.

Xavier GRENIER, Centre Régional de Propriété Forestière

Viviane Dartige de Fournet : Pourriez m'expliquer quel est le rôle du CRPF dans la gestion de la forêt?

Xavier Grenier: Le CRPF est un établissement public chargé de la forêt privée, un peu comme la chambre de l'agriculture. Il est géré par un conseil d'administration de propriétaires forestiers élus tous les six ans. Il est financé par le ministère de l'agriculture qui utilise pour cela les fonds provenant de l'impôt foncier sur le non-bâti que versent les propriétaires forestiers. Ainsi tous les services auprès des propriétaires sont gratuits.

La forêt bretonne couvre 300 000 hectares. 92% de cette forêt est privée. Chaque propriétaire de plus de 25 hectares doit produire un programme de gestion. Cela concerne environ 800 personnes. Et représente une surface boisée de 80 000 hectares.

Ce programme nommé « Plan simple de gestion » doit être agréé par le CRPF. Il concerne principalement les coupes, le reboisement et doit être conforme au Code forestier et au schéma Régional de Gestion Sylvicole de Bretagne.

VDF: Comment intervenez-vous auprès des propriétaires forestiers?

XG: La Bretagne (administrative) dispose d'une équipe de douze personnes. Notre rôle est d'aider les propriétaires forestiers dans la gestion de leur forêt. Il faut savoir par exemple que toute coupe doit être suivie d'un reboisement obligatoire. L'idée est que la surface boisée ne diminue pas.

Le CRPF forme les propriétaires dans tous les domaines qui concernent la gestion de de leur exploitation : le choix des essences, les caractéristiques des sols

Le rôle du CRPF est également de répondre aux demandes individuelles, concernant par exemple, la mobilisation des bois. Il s'agit d'inciter les propriétaires à

améliorer les accès aux parcelles pour faciliter la récolte des bois et les travaux forestiers en général.

En effet, certains lots sont invendables par manque d'un accès aisé. Le bûcheronnage se fait aujourd'hui quasiment exclusivement à l'aide de machines qui doivent pouvoir accéder et circuler sur les parcelles pour "récolter" les bois.

VDF: Quelles sont les essences cultivées sur le territoire?

XG: Sur les trois cents mille hectares que compte la forêt bretonne 65% sont des feuillus. Principalement des chênes et des châtaigniers mais aussi des hêtres, du bouleau, du frêne et d'autres espèces encore.

Ces bois sont destinés principalement à la production de bois d'œuvre, construction et meubles. Le bois de chauffage reste un produit annexe.

Le reste est constitué pour 40% de conifères: pins maritimes ou sylvestres, et de résineux exotiques, douglas, épicéas.... Ces plantations sont le résultat d'une politique forestière d'après-guerre qui visait la production de bois d'œuvre à partir de plantations d'espèces à croissance rapide: Douglas, Epicéa de Sitka, Stuga, Abies grandis...

VDF: On parle beaucoup du développement de la filière Sitka sur le Pays du Centre Ouest Bretagne. A votre avis est-ce le meilleur choix et il y a-t-il de réels débouchés ?

XG: Il y a déjà 18 000 hectares d'Epicéa de Sitka en Bretagne. 7% ont été plantés dans les années 50 à 70 et arrivent donc à maturité actuellement. Longtemps décrié, l'Epicéa de Sitka a servi essentiellement de bois de palettes. Aujourd'hui, l'amélioration technologique et notamment les nouvelles techniques de sciages permettent de le valoriser comme bois de construction. Il convient très bien à la fabrication des maisons à ossatures bois dont la filière se développe. Il ne convient pas, par

contre, à un usage extérieur où il faut lui préférer le Douglas ou le mélèze du Japon qui sont des bois résistants en milieu extérieur.

Il faut entre 35 et 55 ans pour faire un Epicéa de Sitka, alors que pour un Douglas ce sera entre 50 et 70 ans. Un pin ou un châtaignier demande 80 ans au minimum avant toute exploitation. Chaque essence a sa spécificité.

VDF: *Le Douglas ne serait-il pas plus intéressant, notamment en terme de développement durable?*

XG: Le Douglas donne un bois de meilleure qualité, mais il est beaucoup plus exigeant. Il nécessite des sols riches, profonds et bien drainés. Alors que l'Epicéa de Sitka, qui se contente de sols pauvres et mouillés, s'adapte bien en Bretagne intérieure où les sols sont pauvres et peu profonds où l'hydrométrie est suffisante. 1000 mm de précipitation lui sont nécessaires.

Par exemple on ne mettra pas de Sitka en Ille et Vilaine où il tombe moins 700 mm par an.

En sylviculture, ce n'est pas comme en agriculture. On ne peut pas modifier la nature du sol comme pour une plantation annuelle. Comme la plantation d'un arbre s'étale sur 50 à 80 ans, on doit s'adapter à la nature du sol et planter en fonction des caractéristiques de ces sols. Le Douglas ne s'adapte pas aux sols acides et trop mouillés. On ne peut donc pas mettre du Douglas là où on mettra du Sitka.

Les propriétaires forestiers ont des contraintes. Ils ne peuvent pas planter ce qu'ils veulent.

Par exemple, on s'interroge sur la possibilité de reboiser à l'identique un peuplement d'épicéa. Il est sensible à certains champignons qui provoquent la pourriture du bois de cœur, et on ne voit que l'arbre est infecté qu'au moment de la coupe. Quand un sol est infesté cela se transmet à la génération suivante. Il faut planter une autre essence qui n'est pas sensible aux mêmes maladies mais qui s'adapte au même type de sols.

L'épicéa de Sitka est également sensible à un scolyte, le dendroctone dont les larves consomment le cambium ce qui peut entraîner la mort de l'arbre.

VDF: *Pourriez-vous préciser à quoi correspond la certification PEFC de la forêt?*

XG: La certification PEFC de la forêt vient du sommet de la Terre à Rio en 1992. Elle est la conséquence d'une demande concernant la préservation de la forêt tropicale pour éviter le pillage de cette ressource. Au départ il y a eu la certification FSC créée à l'initiative du WWF. La certification PEFC est son équivalent. Elle assure au consommateur que les bois proviennent de forêts non pillées, dans lesquels on n'utilise pas de phytocide, dont le milieu est équilibré et où l'on pratique la reconstitution de la forêt.

VDF: *Est-ce que les zones humides sont préservées dans la gestion de la forêt? Toutes ne sont pas considérées comme des zones protégées.*

XG: On ne peut plus aujourd'hui planter dans les zones humides, même dans celles qui ne sont pas protégées pour des raisons techniques.

La première question qu'on se pose avant de planter est: « Est-ce qu'on pourra sortir les bois? ». En zones humides la réponse est très souvent non.

Actuellement les conditions d'exploitation et de mobilisation des bois sont de plus en plus mécanisées. Dans les zones humides la sortie des bois est souvent difficile avec le matériel actuel qui est très lourd, et nécessite des accès aisés et stables. Il existe des lots de bois qui ne trouvent pas preneur car les accès sont impraticables avec le matériel qui est utilisé maintenant. Qui va prendre ce risque? Ce n'est donc souvent plus du tout rentable de planter en zone humide.

Même si, en Bretagne, on n'exploite pas de trop gros bois car l'industrie du sciage ne suit pas, les grumes vendues ont des diamètres autour de 40 cm pour une longueur de 12 à 14 mètres. On ne sort pas ce genre de bois par traction animale, ce qui serait la seule manière d'exploiter en zone humide.

Ce type de débardage a pratiquement disparu aujourd'hui.

Forêt de Quénécan : Jacques de PONTAVICE, Exploitant forestier depuis 1960

Viviane Dartige de Fournet : *Quelle est la superficie de votre massif forestier ?*

Jacques de Pontavice: Trois mille hectares!

VDF: *Quelles essences cultivez vous et quel est le pourcentage de feuillus et de résineux ?*

JDP : Il y a au moins 70% de feuillus. Surtout du taillis de chênes. Cela résulte de la suite des forges, qui ont fermé en 1870. Toute la forêt était exploitée essentiellement en taillis de chêne pour faire du charbon de bois pour les forges. Comme toutes les grandes forêts de Bretagne d'ailleurs.

VDF: *Donc il y a surtout du taillis de chênes ?*

JDP: Et des plantations de résineux que j'ai fait en 1960. On privilégie les essences en fonction des terrains qui peuvent les recevoir. Pour les meilleurs terrains on privilégie le Douglas. Sur les terrains plus modestes, on plante l'essence qui est la moins exigeante : l'épicéa de Sitka. Entre les deux, il y a les mélèzes du Japon et mon préféré personnellement c'est le Tsuga hétherophylla qui vient du Canada et qui est très exigeant en humidité atmosphérique.

VDF: *Quelle est la destination de votre exploitation*

JDP: Pour l'instant c'est le bois d'œuvre. Cela concerne les chênes, les hêtres, et les résineux exotiques qu'on a plantés, et les pins.

Question bois énergie, très à la mode en ce moment, c'est du bois qu'on met en copeaux, ou en aggloméré. Mais nous, nous ne faisons pas cela. Depuis quelques temps, se développent des projets de bois énergie avec des réalisations collectives, l'hôpital de Carhaix, le futur hôpital de Pontivy.

Mais cette technologie industrielle, comme l'industrie de la papeterie, suppose que la valeur de la matière première doit être nulle. Ils récupèrent des vieilles palettes, des déchets de scierie, de la sciure.

A l'heure actuelle, il n'est pas pensable de prendre du bois en forêt pour faire ce genre de bois énergie parce ce n'est pas une activité rentable.

De mon côté pour mes plantations, j'ai fait un mélange de feuillus et de résineux. Concernant les résineux, je n'avais mis que 750 pieds à l'hectare au lieu de 2500 avec un rembourrage de taillis. Donc j'avais un mélange feuillus-résineux. C'était très écologique à l'époque comme démarche.

Quand je suis arrivé en 60, toutes les plantations d'épicéas étaient faites à petits écartements, deux mille cinq cents pieds l'hectare, pour faire de la pâte à papier. Cette activité n'a jamais été rentabilisée. C'est qu'on nous préconisait de mettre 2500 pieds à l'hectare, après c'est descendu à 1500 ! Quand il fallait au bout de quinze ans faire les premières éclaircies, les papetiers payaient le bois pour le prix de sa récupération ! Les propriétaires, qui ont planté serré, surtout dans le Finistère, n'ont pas voulu vendre le bois pour rien. Ils n'ont pas éclairci. Et donc ils n'ont pas eu d'arbres. Pas de beaux arbres.

VDF : *Mais si c'était pour faire de la pâte à papier c'était moins grave que si c'est pour faire du bois d'œuvre!*

JDP: Non parce que, les industriels papetiers, disaient : « Nous, nous sommes équipés pour recevoir du bois du

Canada ou de Suède par bateau. Vos bois ne nous intéressent pas, et si on les achète, ce sera au prix de la récupération, c'est tout ! »

J'ai planté des taillis de chênes que j'ai vendu au bout de vingt ans comme bois de chauffage. Au prix du stère de bois de chauffage à l'époque, alors que les autres ont donné le bois de résineux des éclaircies pour rien. Ceci dit, comme je n'étais pas dans les normes, on m'a refusé les subventions. Je n'ai pas eu de subventions pour planter.

On avait 50% de subventions, du plan forestier national, pour les travaux de plantation. Mais il fallait être agréé. Ce qui n'a pas été mon cas. Il fallait planter du Sitka, du mélèze et du Douglas. Le Tsuga hétherophylla n'était pas agréé.

Je pense que chez moi, si les plantations ont été une réussite, c'est grâce à l'état hydrométrique particulier qui est dû au barrage de Guerlédan. Il faut une humidité atmosphérique importante.

Un vieux forestier me disait à l'époque, « il faut planter l'épicéa là où il y a de la primevère et ne pas en planter là où il y a du coucou ». Il n'y a pas besoin de faire de grosses analyses scientifiques. Là où pousse de grands ajoncs par exemple, le terrain est meilleur que là où il n'y a que de la bruyère. En Ille et Vilaine, par exemple, le Sitka n'est pas à sa place.

VD: *Votre forêt a-t-elle le label PEFC ? Si oui quelles sont les contraintes ? Que se passerait-il en cas de non respect du cahier des charges ? Concernant par exemple les phytocides.*

JDP: Oui, nous avons le label. C'est mon fils Stéphane qui a pris la succession maintenant. Nous sommes soumis à un plan de gestion comme tous les propriétaires de plus de 25 hectares.

Concernant la question des phytocides, en forêt, on n'en utilise pas. Pour les bordures de chemins éventuellement, mais pas dans les forêts. Des expériences ont été faites en ce sens, à une époque, mais ce n'est pas rentable. Tous les débroussaillages sont faits mécaniquement. Mais à ma connaissance le traitement en forêt n'existe pas. Je n'en vois pas l'intérêt.

Le label PEFC n'a pas des contraintes concernant les phytocides, car il n'y a pas lieu. C'est pour éviter la destruction systématique des espaces forestiers comme en Amazonie par exemple. Les marchands de meubles sérieux ont maintenant un certificat d'origine comme quoi la forêt est convenablement gérée..

Quand j'étais correspondant technique des forestiers des côtes d'Armor, j'allais souvent à Paris et on parlait

beaucoup de sylviculture durable, pendant une demi-heure on entendait le mot « durable » vingt fois trente fois... Un jour j'ai pris le micro et j'ai dit : « je viens d'entendre prononcé vingt fois l'expression forêt durable. Mon grand-père était forestier, mon père était forestier, mon fils est forestier et j'espère que mon petit fils le sera, pour moi c'est ça la forêt durable. »

VDF: *Je me suis laissé dire que pour planter de l'épicéa il fallait traiter avant de planter...*

JDP: Quand on a des rejets de taillis peut-être. Mais à ma connaissance le traitement en forêt n'existe pas. Ce qui peut arriver, c'est que ce sont les gens qui ont des prairies par exemple. Ils peuvent mettre un coup de round up pour détruire la végétation d'herbe.

VDF: J'ai entendu dire que l'épicéa n'était pas un bon bois d'œuvre. Que c'était pour faire des palettes ou de la pâte à papier. Comment se fait-il qu'on nous le propose maintenant pour bois de construction ?

JDP: Je suis quand même ingénieur de l'école supérieure du bois à Paris. Je n'ai jamais entendu parler du fait que l'épicéa de Sitka était un bois de second choix. Il n'a pas les qualités de solidité de charpente du Douglas, mais il est quand même très valable. Il y a une chose qui ne faut pas oublier dans le domaine de la foresterie c'est que dès qu'il y a une essence qui arrive sur le marché elle est automatiquement déclassée. Elle est mauvaise. Si tu as Douglas à proposer, on va te dire « Oh! vous avez du Douglas ! Je vous aurais bien acheté du Sitka, le Douglas, ne vaut rien ! » Et le contraire dans l'autre sens. En ce moment les épicéas plantés il y a trente ans arrivent en masse sur le marché donc on le dénigre pour l'avoir à bas prix."

VDF: *Comment conduire une plantation d'épicéa de Sitka pour avoir de beaux arbres utilisables en bois de construction?*

JDP: Il faut planter à grand écartement. Bien sûr, si les arbres poussent très vite, ils sont moins solides que ceux qui poussent lentement. Si on met soixante ans pour faire un arbre qui fait 60 cm, on a un bois dense. Si au contraire, si on met 27 ou 28 ans, les cernes sont plus larges et le bois est de moins bonne qualité. Pour faire de la petite fermette pour les constructions nouvelles qu'on fait, ça a très peu d'importance. Ça en a pour les grandes longueurs comme le bois de charpente.

Pour avoir de beaux arbres, l'important c'est l'élagage. Un propriétaire qui a 2 ou 3 hectares peut élaguer lui-même, mais quand on a une parcelle de 50 hectares, il faut payer une entreprise. Il faut spéculer: Est-ce que plus tard le marchand va acheter plus cher parce qu'il n'y a pas de nœud dedans? C'est jouer à la roulette.

Mais comme la plupart de ces arbres viennent de petites exploitations, ça vaut le coup d'élaguer; Car au moins sur les premiers sept ou huit mètres, ainsi les troncs sont plus cylindriques et il y a moins de perte au sciage.

VDF: *Le Douglas ne serait-il pas plus intéressant, notamment en terme de développement durable, d'état des sols, par exemple?*

JDP: Au point de vue acidité, qu'on mette du Douglas ou du Sitka ça ne fait pas de différence. Le Douglas a une grosse racine pivotante. Donc il lui faut des sols riches et profonds. Plusieurs mètres de profondeur sont nécessaires. Le meilleur terrain pour le Douglas, c'est la granulite décomposée qui permet à la racine de descendre jusqu'à plusieurs mètres. C'est le terrain qui détermine l'essence qu'on va planter. On ne mettra pas de Douglas dans les monts d'Arrée. Le Sitka peut être mis les pieds dans l'eau, les racines complètement inondées. Il n'a pas de racines à plus de cinquante centimètres de profondeur.

VDF: *Est-ce que les forestiers peuvent planter dans les zones humides*

JDP: Le Sitka vient très bien dans les zones humides. En général se sont des tourbières, le terrain est acide et le Sitka s'y plaît bien. Il aime bien les marais où les landes avec des petites bruyères. On n'a pas le droit d'assécher, de drainer dans les zones humides. Dans les terrains marécageux, il faut mieux planter du Sitka pour l'assécher que du peuplier. Le peuplier n'aime pas quand il a les pieds dans l'eau. Mais je ne suis pas au fait des dernières législations sur les zones humides.

VDF: *On dit qu'il y a eu à l'époque des coupes militantes contre l'épicéa de Sitka, semblables aux actions des faucheurs d'OGM*

JDP: Je n'en ai jamais entendu parler. Chez moi, il n'y a rien eu de semblable.

VDF: *Quels sont les points contre le Sitka ?*

JDP: On dit que le Sitka acidifie les sols et, qu'en dessous, il ne pousse rien d'autre. C'est vrai que quand il est planté serré, rien ne pousse en dessous. Pas de nourriture pour le gibier, pas d'abri pour les sangliers ou les chevreuils ou les lièvres. La faune sauvage a besoin de la végétation, des ronces, des ajoncs pour se cacher. Si on plante des pins maritimes ou sylvestres, ça donne de l'air en dessous, il pousse des ronces, des ajoncs, qu'il n'y a pas dans une plantation de Sitka, car il n'y a pas de lumière à cause des branches. Quand on fait une éclaircie, il faut arriver à ce que le soleil descende sur le sol. D'abord il le réchauffe, ensuite le terreau peut se former à partir des branches mortes, alors que si c'est planté serré, les aiguilles s'accumulent et cela fait un tapis un peu stérile.

Je n'incrimine pas l'espèce mais la façon de la planter. Il faut élaguer à sept ou huit mètres minimum et planter à grand écartement. Si on plante écarté, c'est rentable car les gros arbres poussent beaucoup plus vite. Si on élague bien les troncs sont plus cylindriques. Les bois qui ne font

pas au moins quatorze centimètres se vendent pour faire de la palette. Mais ceux que j'ai vendus cet hiver faisaient 1,3 m3 de moyenne. Il y a un marché pour cela. Donc les plus gros des problèmes viennent de la manière de planter

Interview d'Alexis PERIN, entreprise Hisseo Charpente, spécialiste des maisons à ossature bois et système poteaux/poutres

Membre du réseau Approche Eco-habitat qui regroupe des professionnels du bâtiment, des particuliers mais aussi des représentants de l'administration et des institutions intéressées

PATV : Peux tu nous préciser quelques points concernant la qualité des bois pressentis en matière de construction ?

Alexis : Il faut distinguer, en matière de bois de construction ceux qui présentent des qualités dans la durée et ceux qui au fil du temps, voient ces qualités s'altérer...

La nature des bois utilisés joue bien évidemment et à ce titre, il faut distinguer les essences à aubier différencié (chêne, châtaignier, pin, douglas...), les plus aptes et les plus stables en matière de construction, de celle à aubier non différencié (sapin, peuplier, épicéa) qui offrent des qualités bien moindres.

Il faut ajouter à cela que la qualité de ces bois dépend directement du lieu où ils ont poussé. Par exemple, un résineux n'est pas fait pour pousser en plaine. Pour une même essence, la croissance trop rapide d'un arbre va altérer les qualités mécaniques de son bois d'où l'importance du choix des implantations car tous les biotopes ne sont pas égaux et peuvent aboutir à des bois de qualités extrêmement différentes.

En gros, plus un arbre pousse lentement, plus il est intéressant d'un point de vue construction.

On peut comprendre qu'on s'éloigne là des principes de rentabilité maximum qui s'impose progressivement aujourd'hui

PATV : On voit en effet se développer actuellement la filière de construction des maisons en bois. Or il faut fournir ce marché en plein boom....

Effectivement et qui dit logique économique dit industrialisation du processus.

Il faut donc développer une filière qui soit rentable rapidement, qui produise en quantité...il faut donc

rationnaliser et à ce titre des essences du type Epicéa Sitka sont l'idéal.

Ce bois pousse très (trop) vite et se prête parfaitement à l'exploitation intensive et mécanique à grande échelle... le problème c'est que jusqu'à très récemment, ce bois n'était pas reconnu pour ses qualités de construction et alimentait la filière papier et bois de conditionnement (cagettes, palettes...)

Mais ses qualités « normatives » en matière de potentiel d'exploitation l'ont rendu d'un coup tout à fait fréquentable avec une validation en 2012 comme bois d'œuvre ce qui ouvre des perspectives quand à son exploitation.

PATV : Tu veux dire que ce type de bois ne se prête pas à une construction de qualité ?

En effet, pour qu'un bois soit utilisable en construction il faut qu'il soit au moins de classe 2, c'est à dire qu'ils soient capables de résister au cours du temps aux agressions des insectes lignivores et des champignons...

L'épicéa Sitka a obtenu cette validation mais en tant que bois traité car il ne peut pas résister en tant que tel à ce genre d'agression, ce qui signifie que pour être utilisable il doit préalablement être traité par un bain chimique dont la composition, comme tu peux l'imaginer, peut être problématique.

On est là très loin de l'habitation écologique dont on parle quand on pense construction de maison en bois. De plus, ce traitement ne permet de garantir la qualité de ces bois pendant seulement une période de 10 ans, pas au delà..

Un bois de classe 3 ainsi traité, lui, est garanti 20 ans et du châtaignier simplement séché correctement peut durer 300 ans sans aucun problème....ce n'est pas par hasard si les anciens construisait en chêne..

Il faut bien comprendre ce distingo et le mettre en relation avec l'application depuis les années 70 de la loi Spinetta

qui a redéfini la responsabilité des entreprises travaillant dans le secteur du bâtiment avec, en particulier la mise en place de l'assurance décennale...c'est à dire cette période de 10 ans au delà de laquelle la responsabilité des entrepreneurs que nous sommes est déchargée. La boucle est bouclée.

Et puis la nécessité de traiter ce type de bois constitue un marché potentiellement juteux pour ceux qui fabriquent ces produits. Ils sont largement partie-prenante dans les instances de décisions publiques, ou para publiques, de certification des matériaux de construction en général et du bois en particulier.

PATV : Si on écoute bien ce que tu dis, on a l'impression très nette qu'on est en train de créer la notion de maison jetable avec l'impact négatif qu'on peut imaginer à terme pour l'ensemble de la filière de construction en bois.

En effet, les logiques purement économiques qui sous-tendent l'évolution vers l'exploitation intensive de l'épicéa Sitka dans la construction ne peuvent, à terme, qu'aboutir à une forte dégradation de la qualité des habitations mais aussi à la perte des savoir-faire. On va, avec ce genre de produit et de schéma d'exploitation vers une dévalorisation de la filière bois et ce à tous les niveaux.

En matière d'exploitation sylvicole on se retrouve dans une véritable monoculture intensive sur des surfaces de plus en plus vastes...et qui dit monoculture dit atteinte à la biodiversité, dégradation rapide des milieux naturels et risque de propagation des maladies et de parasite à grande échelle...les scieries deviennent de véritables usines à parasites



De plus de telles exploitations seront faiblement pourvoyeuses de mains d'œuvre puisque largement mécanisées.

Ensuite, ce bois qui pousse vite, qui n'est pas cher et qui se travaille si facilement risque, à terme de supplanter les autres essences...même si c'est pour une durée limitée.

Car on peut imaginer qu'au bout de quelques années, quand on devra reprendre tout ou partie de ces ,le Enfin, en matière de savoir faire, si on regarde l'évolution actuelle de la formation dans les métiers du bois on voit bien qu'on s'oriente vers l'ultra simplification des gestes techniques avec, encore une fois, la machine qui prend de plus en plus de place et l'humain qui disparaît. La promotion de l'épicéa ne répond pas, hélas, à des exigences de qualité mais bien aux contraintes d'un mode de construction industriel et automatisé comme l'ossature-bois. N'apprendre à fabriquer que des panneaux et à les assembler constitue une véritable perte dans ce domaine alors qu'il existe encore d'autres systèmes qui favorisent « l'humain » sur la machine. Le problème d'aujourd'hui, c'est que l'ensemble de ces facteurs convergent, comme dans bien d'autres secteurs, vers du « toujours moins bien »... c'est ce qu'en tant qu'artisan travaillant dans ce secteur je refuse avec d'autre

PATV : Tu penses que les choses peuvent évoluer ???

Je ne me cache pas que nous sommes encore minoritaires à penser qu'il ne faut pas rentrer dans ces logiques purement économiques et de courtes-vues qui se drapent du label écologique pour mieux nous tromper...Mais je pense que les gens réfléchissent et peuvent comprendre que le moins offrant n'est pas toujours le mieux offrant...

Aujourd'hui encore, il y a de véritables savoir-faire et il est encore possible de les partager et de les développer...il y a des entreprises qui font du bon boulot mais on ne peut pas ignorer que nous sommes dans une espèce de cercle vicieux et ce, à tous les niveaux..

Il faut retravailler la formation professionnelle et revaloriser ces filières qui sont, trop souvent, des voies de garage pour jeunes en échec scolaires. Il faut aussi revaloriser les bois adaptés à notre environnement et faire en sorte que les sylviculteurs se remettent enfin à exploiter la forêt bretonne sur d'autres bases que par l'implantation massive de résineux..... Ça va être difficile.

René LOUAIL, Conseiller Régional

Europe Ecologie les Verts

Viviane Dartige de Fournet: On parle beaucoup sur le COB d'un projet de plantations massives d'épicéa de Sitka. Etes-vous au courant de ce projet ? Si oui par qui et depuis quand ?

René Louail: Oui. Depuis quelques temps déjà, j'entends parler de ce projet. Pardonnez-moi si je ne vous dévoile pas mes sources. Je pense qu'il faut engager une réflexion importante sur le partage des territoires agricoles : soit énergie, soit éco-matériaux, soit alimentaires. La part qui est plantée en non alimentaire ne doit pas être gérée en fonction des marchés. On sait que les éco carburants, sur le plan économique et écologique, ce n'est pas la panacée au niveau d'un territoire. Engageons une réflexion importante au niveau du COB. Il y a des possibilités, mais prenons le temps et les moyens d'analyser et de gérer les espaces intelligemment. Ne nous laissons pas embarquer dans le « tout marché »!

VDF: Qu'en pensez-vous? Etes-vous favorable à l'extension de plantations de cette essence?

RL: J'avoue que cette essence me pose question. Ne faisons pas comme au Portugal ou en Espagne avec l'eucalyptus. Cette plante qu'on a développée tout azimut parce qu'on avait besoin de bois blanc pour faire du papier. Cela a été catastrophique! Maintenant on est en train de financer des canadiens pour lutter contre les incendies. A mon avis, c'est la même chose.

Attention à ces plantations qui n'ont pas forcément un rôle très positif au niveau de la régulation des sols, qui vont détruire l'humus. Ce qui fait qu'on va se retrouver avec des ph extrêmement acides. J'invite à travailler afin de conduire une réflexion au niveau national dans le cadre de la recherche publique, avec accompagnement sur le plan éco-stratégique.

J'invite à la sagesse, à la prudence et à faire une étude sérieuse sur la question des sols, la question de l'eau, la question de la biodiversité. Il est urgent d'organiser, avec les responsables du COB, un temps de réflexion pour bien analyser l'impact de ces plantations sur toutes ces questions, avant de prendre quelque décision que ce soit concernant ce genre de plantations.

VDF: Selon le SITCOB, la plantation de cette essence aura un effet positif en tant que puits de carbone. Est-ce une réalité ?

RL: Soyons prudents. Les prairies que nous sommes en train de détruire sont d'excellents puits de carbone. Pourquoi réinventer l'eau tiède! C'est une hérésie de dire ce genre de choses! On a supprimé 40 000 hectares de prairies en dix ans, qui sont des filtres à nitrate, des filtres

à pesticides, en plus d'être d'excellents puits de carbone...Et on veut nous faire croire, qu'avec cette espèce, on va révolutionner le monde! On a déjà, dans cette région, des puits de carbone qui poussent naturellement. Il faut arrêter de détruire des milliers d'hectares de prairies chaque année.

VDF: On a supprimé 40 000 hectares de prairies en dix ans !

RL: Oui, 40 000 hectares de prairies en dix ans, Ce sont les chiffres du RGA, le Recensement General de l'Agriculture;

VDF: Ces surfaces ont-elles été urbanisées ?

RL : Non. Principalement ce ne sont pas des surfaces qui sont parties au « non-agricole », ce sont des surfaces qui ont changé de destination, qui ont été transformée en culture de maïs ou en céréales. Dans le foncier, on perd en France l'équivalent d'un département tous les sept ans. C'est la logique de transformation du foncier. A un moment où la population augmente et où les besoins augmentent, il faut arrêter de faire n'importe quoi avec le foncier On doit lutter contre la spécialisation des sols et contre la concentration des terres dans les mains d'une poignée d'agri-managers Les grandes fermes posent aujourd'hui un gros problème dans la concentration du foncier d'une part et d'autre part, plus les fermes s'agrandissent plus elles détruisent les talus, plus elles détruisent les milieux naturels.

Je rappelle que les destructions de talus représentent mille kilomètres de forêt linéaire. Sur ces 180 000 kilomètres de talus qu'on a en France, on en perd mille par an. Voilà le résultat de l'agrandissement des fermes.

VDF: Mais, on en refait des talus ?

RL: C'est ce qu'on essaie de nous faire croire pour satisfaire l'opinion publique, mais en réalité on n'en refait qu'environ 1% sur les mille kilomètres perdus.

VDF En ce qui concerne les puits de carbone, on a vu que ce n'était pas un bon argument « pour », mais les inconvénients, quels sont-ils ?

RL: On a sans doute besoin de bois pour éco matériaux. Mais les besoins doivent être évalués à l'échelon d'un territoire, mais ne doit pas être combiné comme ça... 25 000 hectares c'est à peu près l'équivalent de sept communes.

VDF: Vous parlez de 25 000 hectares, nous avons entendu nous , parler de 20 000 hectares; Vous avez confirmation de ces chiffres ?

RL: Je n'ai pas confirmation. Mais 20 000 ou 25 000 hectares, c'est énorme !

VDF: Ce qui est merveilleux c'est que ce n'est pas officiel et que les sylviculteurs que j'ai interrogés n'en n'ont pas entendu parlé.. Que pensez-vous ces méthodes de montage de projets ?

RL: Arrêtons d'avoir des projets qui ne sont pas démocratiques. Tout projet doit être confronté localement Le moment est venu d'interpeller les responsables de ce projet pour dire « on veut que la vérité soit faite ».

Le montage économique est fait en fonction de l'intérêt partisan de quelques uns et pas de ceux qui vont réaliser le projet. Les projets qui ont été construits par les acteurs économiques uniquement ne sont pas démocratiques.

Nous, à Europe Ecologie-Les Verts, nous sommes pour une économie au service des peuples et non l'inverse. Nous voulons être maitres chez nous des décisions. Il faut une surface dédiée aux agro matériaux. Sans doute, on ne peut pas y échapper.

Cependant les populations devraient être consultées pour ce genre de projet. Il faut dire où, dans quelle proportion, et par qui c'est géré, et pour quelle finalité. ça c'est l'ossature même de la démocratie. On ne souhaite pas que des terres de bonne qualité soient utilisées à ce genre de plantation.

Que des terres médiocres soient destinées à ce genre de plantations c'est une chose. Mais que des terres arables soit utilisées pour cette destination, c'est une aberration ! L'Épicéa fait descendre le PH des sols en dessous de 4. On ne peut plus rien faire pousser d'autre après ces sitka. C'est le marché qui décide, alors que la question de la gestion d'un territoire doit être une décision politique, non une décision des marchés. Ce sont tous les acteurs du territoire qui doivent décider que ce qui doit être fait sur leur territoire et non aux businessmen. On doit lutter contre ce genre de folie !

VDF: Historiquement, il y a eu une première grande vague de plantations de Sitka en Bretagne intérieure dans les années 60-70. En a-t-on tiré des enseignements sur les erreurs à ne plus commettre ? Globalement ces vagues de plantations ont-elles eu un impact positif ou négatif, sur l'environnement, et sur l'économie ?

RL: Je me rappelle qu'à l'époque j'étais syndicaliste j'ai et j'ai participé à des coupes d'épicéas

VDF: On a droit de le dire ?

RL: Mais bien sûr! Je ne suis pas légaliste. C'était le moyen pour des financiers d'investir dans l'épicéa parce qu'il y avait, à l'époque, une politique de défiscalisation. Il ne faut pas l'oublier ! J'ai soutenu des copains syndicalistes inculpés pour avoir coupé des épicéas, devant le tribunal de Guingamp. Nous étions opposés, d'une part parce que cela allait contre la volonté d'installer des jeunes agriculteurs dans la région. Et d'autre part, il y avait des jeunes qui étaient conscients du fait que ce n'était pas responsable sur le plan environnemental et économique.

Le bénéfice au niveau économique est resté extrêmement aléatoire parce qu'à l'époque, on plantait ailleurs que sur des mauvaises terres.

Cela a permis surtout à des gens aisés d'acheter des terres pas chères. Les terres qui étaient plantées en Epicéa de Sitka bénéficiaient de défiscalisation. Mais quand on plante des arbres, on ne crée pas d'emplois, ou très peu.

Donc, oui, à ce qu'il y ait une réflexion sur les plantations de certaines essences. Je suis plus que réservé en ce qui concerne l'épicéa. Je dirais que je suis interrogatif, pour ne pas dire opposé par rapport à cette essence.

La question posée dans les années soixante dix est plus que jamais d'actualité.

J'invite à ce qu'on se retrouve, élus, associations, citoyens, syndicalistes, autour d'une table pour en débattre.

VDF: Le COB abrite le lobby « épicéa de Sitka », d'un autre côté le Parc d'Armorique est censé chercher des solutions pour préserver les milieux naturels. Mais ces deux organismes sont gérés par des élus qui ont des intérêts divers et contradictoires. Ne manque-t-il pas un arbitrage quelque part ?

RL: Dans votre question il y a quelque chose de très fort. Le COB est censé, comment avez-vous dit « abriter » ?

VDF : Oui, « abriter »

RL: Le mot est excellent! C'est-ce que le COB fait hélas! Ce n'est pas le COB qui gère. Il « abrite » justement des acteurs derrière lui. Ca devrait être le contraire!

Il devrait y avoir un débat entre le COB et les responsables du Parc d'Armorique sur une vraie politique d'aménagement et d'utilisation du territoire. Parce qu'effectivement le développement de l'épicéa n'est pas de nature à protéger l'environnement.

Il faut que les élus prennent leurs responsabilités et que soit créée une feuille de route.

Cela ne doit pas venir de l'extérieur. Il faut qu'on décide au pays et, à ce moment là, on se confronte à la population. Organisons un vrai débat public sur le sujet, avec tous les acteurs économiques, politiques et l'ensemble du monde associatif et mettons cartes sur table en disant « Voilà le projet qu'on a. On acceptera ou on le rejettera en fonction de ce débat ».

Ce ne sont pas les élus qui doivent décider seuls. Ne déléguons pas indéfiniment nos responsabilités. Organisons un référendum dans les communes concernées.

Demandons l'avis de la population. Il n'y a pas d'autre solution

Un projet de centrale à gaz en Bretagne suscite la controverse



Par Jade LINDGAARD

MEDIAPART Article publié le vendredi 8 février 2013 www.mediapart.fr

Une société inexpérimentée, retoquée par la justice administrative, et comptant parmi ses principaux dirigeants un financier ayant fait fortune dans la télé réalité, Stéphane Courbit, peut-elle escompter 800 millions d'euros de l'Etat sur vingt ans pour faire tourner une centrale à gaz ? Oui. Dans quel pays ? La France.

En toute discrétion, et alors que débute le débat national sur la transition énergétique, le ministère de l'écologie et de l'énergie a publié le **18 janvier un décret autorisant Direct Energie Génération**, filiale production du nouveau groupe Poweo-Direct Energie, à exploiter un site de production d'électricité de type cycle combiné gaz à Landivisiau, dans le Finistère. Dotée d'une capacité de 446 mégawatt (MW), cette centrale doit être mise en service à l'hiver 2016-2017. Une malencontreuse erreur d'adresse dans le libellé de l'arrêté a aussitôt entraîné son annulation. Provisoire .

Cette autorisation intervient près d'un an après la conclusion de l'appel d'offres lancé par l'Etat sous la mandature précédente. Dans un document pompeusement intitulé « *Le pacte électrique breton* », RTE, filiale d'EDF qui transporte son courant et la région Bretagne, s'accordaient fin 2010 pour demander le démarrage d'une nouvelle centrale thermique à gaz, compte tenu de la forte hausse de la demande d'énergie et de la faiblesse de l'offre locale.

En mars 2012, Direct Energie remporte le marché face à deux très gros concurrents, EDF et l'italien Enel.

Créé en 2002 par l'homme d'affaires Charles Beigbeder, Poweo a été absorbé par Direct Energie en 2012, après avoir accumulé des pertes colossales. Créé en 2003, Direct Energie possède deux actionnaires de référence : François Ier énergie (39,2% du capital), holding détenu majoritairement par la financière Lov, elle-même contrôlée par l'homme d'affaires Stéphane Courbit, ainsi qu'Impala SAS (39,2% également), société

d'investissement de Jacques Veyrat, ancien président du groupe Louis Dreyfus. L'inévitable Alain Minc est par ailleurs administrateur de la société.

Depuis sa création, on estime les pertes cumulées de Direct Energie entre 100 et 200 millions d'euros.

Pourtant, la nouvelle entité fusionnée annonce vouloir investir 400 millions d'euros dans la centrale de Landivisiau, financés en ayant recours à l'endettement. « *Emissions obligataires, prêts bancaires, appel à la Berd... Il est trop tôt pour dire exactement comment nous allons faire mais nous avons présenté des lettres d'intérêt d'établissements bancaires dans notre appel d'offres* », répond la société.

Poweo Direct Energie est désormais le troisième groupe d'énergie en France, avec plus d'un million de clients, mais très loin derrière EDF et GDF Suez. Ce groupe n'a aucune expérience dans la production d'électricité. Son chiffre d'affaires, qui aurait atteint 388 millions d'euros en cumulé au premier semestre 2012, selon ses estimations, provient de la vente d'énergie. Le projet de centrale à gaz à Verberie, dans l'Oise, de Direct Energie s'est vu **retoqué par le tribunal administratif d'Amiens en novembre 2011**, qui a annulé l'autorisation ministérielle d'exploitation de la centrale, notamment parce qu'elle devait s'implanter sur des terres à vocation agricole. Le dossier est gelé jusqu'au moins la finalisation du nouveau schéma de cohérence territoriale (Scot).

Quant à un autre projet du groupe d'un site de production à Hambach, en Moselle, le tribunal administratif de Strasbourg en a annulé le permis de construire déposé en 2010 par Hambregie, une filiale de Direct Energie.

La société a fait appel du jugement. Si bien qu'en terme d'approvisionnement interne, Poweo Direct Energie doit se contenter de gérer et d'acheter la production de six petits barrages totalisant 16MW de puissance.

De son côté, Poweo exploitait depuis 2009 une centrale à gaz à cycle combiné (CCG) à Pont-sur-Sambre, dans le Nord.

En grandes difficultés, elle a été rachetée fin 2010 par l'allemand Verbund, et fait l'objet d'une procédure de sauvegarde depuis mars 2012. Lors de sa fusion avec Poweo, Direct Energie n'a même pas levé l'option qui lui permettait de l'acquérir, la jugeant trop chère. Le projet de Landivisiau constitue donc aujourd'hui le seul outil de production du groupe. Il s'est allié pour l'occasion à l'allemand Siemens, qui détient 40% de la joint-venture créée pour l'occasion, sous le nom Compagnie électrique de Bretagne.

La transparence n'est pas la première vertu du marché de l'énergie

Pourquoi cet attelage fragile, à la fois par ses capacités d'investissement et sa capacité à répondre aux normes du droit administratif, a-t-il emporté l'appel d'offres de Landivisiau ?

C'est en mars 2012, alors qu'Eric Besson occupe le ministère de l'énergie, que le consortium emporte le morceau. Pour la commission de régulation de l'énergie (CRE) qui a audité les candidats, Direct Energie demande la subvention la plus basse et promet les travaux les plus rapides. Mais il est impossible d'en savoir plus, les dossiers d'appels d'offres sont considérés comme confidentiels, même plus d'un an après la fin de la procédure. La transparence n'est pas la première vertu du marché de l'énergie en France.

Entre-temps, la crise du secteur s'est aggravée du fait d'un redoutable effet ciseau : les prix du gaz montent, renchérissant les coûts de production, tandis que les prix de l'électricité baissent sur les marchés, réduisant les recettes des énergéticiens.

Prévues pour fonctionner en pointe ou semi-base, les centrales à gaz sont aussi victimes de l'essor des renouvelables, prioritaires sur le réseau européen. Si bien qu'en 2013, plus grand monde ne croit à l'intérêt économique de ce type d'unités de production.

Auditionné par le Sénat, en mars dernier, le directeur général de Direct Energie, Fabien Choné, explique : « Soyons clair : un cycle combiné gaz, aujourd'hui, n'est pas rentable. Nous le disions tout à l'heure, la société qui gère la centrale de Pont-sur-Sambre a demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde avant-hier : elle se trouve donc dans une situation dramatique. »

De son côté, la branche française de l'allemand Eon a annulé son projet CGCC à Hornaing (Nord), tandis que GDF-Suez considère que de telles centrales ne représentent plus aujourd'hui des investissements rentables. Seul EDF semble encore y croire, avec

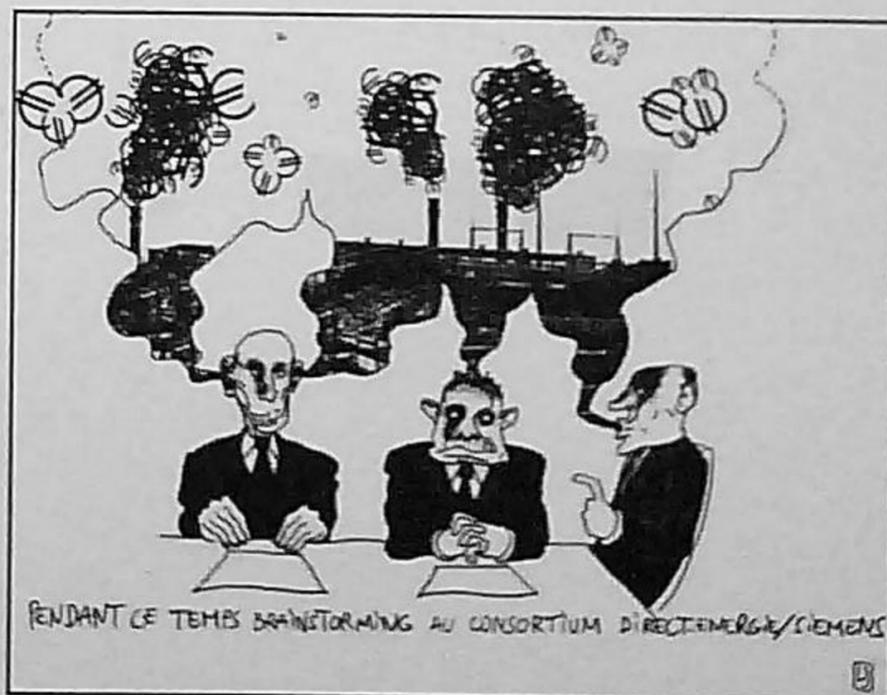
l'ouverture d'une tranche dans les Bouches-du-Rhône en novembre dernier, et d'une autre prévue d'ici la fin du premier semestre 2013. Mais c'est dans un contexte bien particulier de remplacement d'unités de charbon et de fioul.

Comment Poweo-Direct Energie compte-t-il donc s'en sortir ? La réponse est dans l'appel d'offres : une subvention publique de 40 millions d'euros par an pendant 20 ans, financée par la contribution au service public de l'électricité (CSPE), acquittée par chaque consommateur sur sa facture. Soit l'équivalent de 800 millions d'euros, une garantie qui change tout pour le petit groupe énergétique. « C'est un maximum » veut préciser le groupe, pour qui cette prime sera « variable ».

Cette prime fixe « est destinée à couvrir uniquement les surcoûts liés à la localisation de l'installation, à l'acheminement du gaz et à la date de mise en service ». Conditionnée au maintien de la puissance de production de la centrale, elle pourrait être revue à la baisse lors de l'ouverture du marché de capacité : actuellement en discussion, ce dispositif permettrait de rémunérer non plus l'énergie produite mais la capacité d'une centrale à produire aux heures de pointe. Mais c'est un financement public assuré, de même que la prise en charge par ERDF de ses frais de clientèle, pour 26 millions d'euros en 2012.

Pourquoi le gouvernement est-il prêt à engager autant d'argent pour une centrale à énergie fossile, en plein démarrage du débat national sur la transition énergétique, destiné justement à remettre à plat les choix du pays en matière de demande et d'offre d'énergie ?

Contacté à plusieurs reprises par Mediapart, le cabinet de la ministre Delphine Batho n'a pas répondu à nos questions.



Les énergéticiens mettent en avant le meilleur rendement énergétique et les plus faibles émissions de CO2 de la technique à cycle combiné.

Par ailleurs, la Bretagne connaît une difficulté particulière : sa consommation d'électricité croît beaucoup, alors qu'elle ne produit localement que 8% de ses besoins.

Pour une centrale de 450 MW fonctionnant 4500 heures par an (soit 2,5 fois de plus qu'un fonctionnement en pointe), la technologie CGCC ne rejette que 0,7 million de tonnes de CO2 par an, contre 1,9 pour une centrale au charbon ou 1,7 au fioul, selon les calculs du « *pacte électrique breton* » : « *Les émissions liées à la centrale ne représenteront donc qu'une faible part (de 3 à 4%) des 16 millions de tonnes de dioxyde de carbone émises chaque année en Bretagne* », ajoute le document.

« **Et s'il existait d'autres solutions ?** »

« *Et s'il existait d'autres solutions que des nouvelles centrales thermiques ?* » demandait Virginie Schwarz, directrice générale déléguée de l'Ademe, le 7 février, lors du colloque annule du Syndicat des énergies renouvelables (SER).

Elle n'évoque pas directement la centrale de Landivisiau. Mais elle met publiquement en doute le couplage automatique du gaz naturel et des renouvelables dans le futur mix français : « *Il existe des tas de pistes à explorer : amélioration de la prévisibilité des renouvelables, stocker, piloter plus activement la demande, aller vers l'autoconsommation... Je ne voudrais pas qu'on sorte du débat en disant qu'il faudra beaucoup plus de centrales thermiques à l'horizon 2030-2050.* »

Des élus Europe-Ecologie-les-verts ont récemment publié une tribune dénonçant le choix d'une **centrale thermique à Landivisiau** : « *Il est regrettable qu'il n'y ait pas d'abord une approche de sobriété, d'efficacité et de renouvelables, plutôt qu'une réponse par de la production, qui plus est fossile, analyse Raphaël Claustre, du Comité de liaison énergies renouvelables (CLER).*

« *On peut aussi s'étonner de ce que l'on construise en 2012 des centrales thermiques sans valorisation de la chaleur perdue.* »

Pour l'association **Negawatt**, auteure d'un scénario de référence couplant baisse de la demande et sortie du nucléaire, « *nous envisageons un développement des capacités de production d'électricité à partir du gaz, pour assurer la sortie du parc thermique actuel alimenté au fioul et au charbon, condamné à disparaître, et pour assurer une jonction avec la sortie du nucléaire et le développement du biogaz. Néanmoins, la construction de nouveaux moyens de production ne saurait être une réponse court-termiste – comme c'est le cas actuellement – et doit s'inscrire dans le cadre d'une transition énergétique globale* ».

Dans le Finistère, l'opposition au projet de centrale est forte. L'association **GASPARE** (comme « **garantir l'avenir solidaire par l'autonomie régionale énergétique** ») mène un combat pied à pied contre le site, critiquant le choix de son emplacement, l'origine fossile de son carburant, ses risques sanitaires et l'absence de débat public.

« *Le constructeur atteste que ce coût ne dépassera pas 75 millions d'euros, ce qui ne permet pas la saisine de la commission nationale du débat public* », leur a écrit la ministre socialiste de l'écologie dans une lettre début 2013. Il faut que les « *bâtiments et infrastructures* » aient un coût supérieur à 150 millions d'euros pour convoquer cette commission.

Mais pourquoi alors annoncer un investissement de 400 millions d'euros ?

Cela correspond globalement aux « *coûts de construction : financement des études, architecture...* », explique l'exploitant sans ventiler plus précisément ses futures dépenses.

Il y avait donc de quoi discuter. L'exemple de la centrale de Landivisiau aurait même offert un excellent cas d'école aux divers comités du débat sur la transition énergétique sur le pont jusqu'à cet été pour préparer la loi de programmation. Sans cas concret à se mettre sous la dent, il est à craindre que le débat ne ressemble à un bel exercice rhétorique

ENERGIES ALTERNATIVES : l'exemple de la gazéification thermique

Le projet, porté par la société EDDA-Energie et la famille Lucas, la **gazéification thermique**, a remporté le trophée de l'Innovation 2012 de la chambre de commerce et de l'industrie du Morbihan.

Méthanisation et gazéification EDDA -Energie

La différence entre la méthanisation, aujourd'hui bien connue, et la gazéification thermique est principalement

liée à la méthode:

Dans la méthanisation classique **une fraction** de la matière carbonée est digérée par des micro-organismes et convertie principalement en méthane. C'est une gazéification biologique. Le procédé nécessite une phase plus ou moins longue de digestion pour produire les gaz.

Dans la gazéification thermique, la matière carbonée est

portée à 750 °C. Elle se convertit en un mélange CO et H₂. La **totalité** de la matière organique est valorisée. Les cendres résiduelles sont épanchables au titre d'engrais minéral. La production est instantanée. Mais la différence est liée également au rendement énergétique qui rend cette solution beaucoup plus compétitive que la méthanisation: 100 kg de bio masse sèche produit 100 kW électrique ou 200kW thermique par heure. Alors qu'avec la méthanisation le rendement est d'au moins 30 à 40% de perte.

La biomasse utilisée provient de résidus d'exploitation forestière, de l'agriculture, de l'élevage et de l'agro-alimentaire. Mais des essais ont été réalisés également avec des plastiques et même des ordures ménagères.

A l'opposé, la méthanisation produit des digestats qui conduisent à des plans d'épandages difficiles à équilibrer dans l'espace et le temps. Ceci entraînent des **coûts et des dangers sanitaires liés aux transports** de ces digestats. (et quelques odeurs..) De plus ils produisent **plus d'azote et de nitrates que les lisiers eux-mêmes**, alors qu'un des arguments favorables à la méthanisation, est d'être une méthode pour se débarrasser des lisiers ; mais également des excédents de production : lait, légumes et fruits invendus, plutôt que de les distribuer aux pauvres.

En gazéification thermique on n'a pas ces problèmes. Le transport des cendres est des dizaines de fois moins coûteux, car elles sont **peu volumineuses** en rapport aux volumes gazéifiés. Aucun danger ni nuisance sur le trajet car les cendres sont stériles donc **inodores**. Elles sont composées de potassium, phosphore, sodium, calcium, magnésium, fer, etc.

En proportion plus ou moins importante selon l'origine de la ressource gazéifiée. Elles sont facilement exportables sur les sols déficitaires ce qui permet un retour des minéraux au sol.

Autre intérêt, les gaz produits par ce système. Contrairement à la méthanisation qui fabrique du CH₄ (méthane) et du H₂S (sulfure d'hydrogène), deux gaz hautement toxiques⁵, la gazéification thermique produit un mélange gazeux combustible qui est **immédiatement** utilisé pour produire de l'électricité ou de la chaleur. Les principaux composants sont du monoxyde carbone CO et du dihydrogène H₂ ainsi qu'une petite quantité de méthane.

Autre intérêt par rapport à la méthanisation :

- ces gaz sont exempts de pyrolytiques : nul besoin de prévoir des installations coûteuses pour éliminer les goudrons qui encrassent les moteurs et les fragilisent.

- les azotes associés à la biomasse sont en partie dénitrifiés, en partie transformés en divers gaz. Une partie de l'azote peut être récupérée dans les eaux de lavage des gaz, être concentrée en une solution facilement transportable vers les sols déficitaires aux périodes les plus favorables.

Il a été proposé à JL Lucas d'utiliser sa technologie pour valoriser les résidus de méthanisation non digérés (soit au moins 30 pour cent de la matière traitée). Ce à quoi il répond en toute logique : pourquoi méthaniser d'abord et traiter les résidus par gazéification thermique ensuite, quand on peut tout valoriser d'un seul coup. Nous avons visité la petite usine où ont été construits les démonstrateurs EDDA sur lesquels l'équipe procède à des essais avec diverses matières. Deux gazéifieurs thermiques sont visibles :

Le premier est capable d'alimenter un groupe électrogène de 500 kW électriques et de 1 MW thermique à partir de l'équivalent de 500 kg de biomasse sèche par heure.

Le deuxième est capable d'alimenter un groupe électrogène de 50 kW électrique et 100 kW thermique à partir de 50 kg de biomasse sèche par heure.

Une énergie à la demande

Les gazéifieurs EDDA-Energie sont conçus pour produire de l'électricité ou de la chaleur à la demande. Il n'y **pas de stockage du gaz** produit. Donc pas de risque de fuite ou d'explosion. Il suffit de stocker la matière combustible (ce qui ne coûte presque rien).

Ils peuvent être démarrés et arrêtés rapidement. Ils sont conçus pour faire face aux pointes d'énergie et **pour s'adapter en continu à une demande variable**. Cette possibilité de produire de l'électricité et/ou de la chaleur à la demande est particulièrement appréciable dans le contexte électrique Breton

Une réponse aux enjeux bretons

⁵ Ces gaz sont produits et stockés dans des cuves; des fuites, des intoxications et des explosions sont possibles

L'AGO nie son agonie Un projet pas du tout écolo

Le projet de l'AGO, Aéroport du Grand Ouest, futur aéroport fantôme de NDDL, a été concédé à Vinci: premier groupe mondial de construction. Ce projet est basé sur un énorme tissu de mensonges et de déni de démocratie qui tente d'enfumer les populations depuis qu'il a été exhumé de ses cendres par son héros, J-M Ayrault notre premier ministre.



Notre Dame des Landes n'est plus à présenter. Cette petite commune rurale a fait, depuis quelques mois, sinon la Une des journaux, tout au moins l'objet de nombreux articles de fond. Ce projet dit « Pharaonique » d'aéroport, s'il était mené à terme, entraînerait la disparition de 2000 hectares de terres agricoles dans une région de bocage particulièrement riche sur le plan de la biodiversité. 82 exploitations agricoles sont concernées par le projet. Une cinquantaine d'entre elles disparaîtraient totalement, compromettant l'avenir de l'agriculture de proximité, si nécessaire aux alentours des grandes métropoles. Ceci dans un département déjà particulièrement touché par l'artificialisation des terres.

La région de Notre des Landes est un petit paradis verdoyant de prairies humides entourées de haies bocagères, de bois et de landes, quadrillé par un réseau de ruisseaux et de mares, qui recèle une flore et une faune d'un intérêt écologique particulièrement fort. De nombreuses espèces rares et protégées y trouvent un biotope parfait. Comme le flûteau nageant et la gentiane pneumonanthe, l'agrion de Mercure, la reinette arboricole et le célèbre triton crêté (non ce n'est pas un punk), la couleuvre d'esculape et la bondrée apivore. Pour ne citer que quelques unes des espèces recensées.

Ce projet d'aéroport, prévu sur un site constitué pour 98% de zones humides, bafoue la loi sur l'eau et les principes

du grenelle de l'environnement.

On nous cache tout, on nous dit rien....

Pour faire passer en force un projet que le contexte économique ne justifie plus, on nous ment :

-L'actuel aéroport de Nantes Atlantique serait saturé? Avec 38 000 mouvements et trois millions de passagers par an, alors que celui de Londres Gatwick, sensiblement de la même taille accueille 280 000 mouvements et 35 millions de passagers. Soit dix fois plus! De qui se moque-t-on?

- Nantes Atlantique serait dangereux Alors que le syndicat des pilotes de lignes assure que les manœuvres n'exigent aucune procédure particulièrement complexe.

- Il serait risqué de survoler la Ville de Nantes. Alors que de nombreux aéroports en France et à l'étranger entraîne un survol identique de leur ville d'attache: Toulouse, Londres, Nice pour n'en citer que trois. Sans oublier qu'il suffirait de réaménager Nantes Atlantique pour éviter ce survol de l'agglomération.

- Le contexte économique actuel et sa projection dans le futur ne laisse pas supposer une importante augmentation du trafic aérien dans les décennies qui viennent, si on tient compte de l'évolution du prix du pétrole, qui a été multiplié par quatre en dix ans. Ce contexte favoriserait plutôt le trafic ferroviaire.

- Les quotas d'émission de CO2 pour l'aviation n'ont pas été anticipés.

- Le coût de la démolition de Nantes Atlantique n'a pas été intégré dans le calcul total du coût de l'AGO.

- Le coût de la construction du tram train, conduisant les passagers de Nantes à NDDL, n'a pas été inclus non plus.

-En bref, le calcul bénéfice/coût a été expertisé par un cabinet indépendant, CE DELFT, situé aux Pays-Bas. Cette expertise envisage non plus un bénéfice d'exercice, compris entre 500 et 600 millions d'euros pour la collectivité, comme l'annonçaient les promoteurs du projet, mais au contraire un déficit de 90 millions d'euros!

- La part prévue de financement public augmente d'année en année: Entre février 2008 et novembre 2010, elle est passée de 15% à 44 %! Soit 125,5 millions d'euros de

l'état et 115,5 millions d'euros de la part de collectivités locales.

Soit 241 millions d'euros de fonds publics! Dans un contexte économique où les dirigeants nous proposent la rigueur, on est en droit de s'interroger... Il s'agit de notre argent tout de même!

Notre Dame des Luttés

Que de slogans aurons-nous écrits dans les prés avec nos corps ! Depuis quelques années, chaque été, à Notre Dame des Landes, l'ACIPA (association intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport) organise des meetings au cours desquels des milliers de personnes dessinent avec leurs corps, leur opposition à Vinci. Mais depuis avril 2012 la lutte s'est durcie et commence à devenir le symbole international de la résistance aux grands projets inutiles. La photo aérienne des cabanes de la Châtaigne, protégées par leur collier de tracteurs, a fait le tour du monde et symbolise le petit village gaulois qui résiste courageusement au puissant envahisseur. L'urgence est d'attendre... Mais quoi donc?

Tout d'abord, l'abrogation de la déclaration d'utilité publique de 2008!

Ce décret a fait l'objet de cinq recours au conseil d'état. Tous ont été rejetés sans motivation. Un nouveau recours a été déposé en 2010, par la coordination des associations opposées au projet devant la cour européenne des droits de l'homme, pour contraindre l'état français à motiver ses décisions de rejet.

Par ailleurs, en octobre 2011, les exploitants agricoles ont saisi le tribunal administratif dans le but d'annuler l'autorisation d'exproprier.

Le 29 janvier 2013, la cour de cassation vient de rendre un arrêt qui bloque les expropriations à NDDL et rejette la demande de la société AGO qui tentait de « passer en force », pour commencer au plus vite les travaux, sans attendre une décision définitive de la cour d'appel, voire ultérieurement du conseil d'état. La cour de cassation met le dossier en attente en ne prononçant aucune décision, laissant le temps aux autres actions juridiques de suivre leur cours.

Les paysans concernés ont obtenu le droit d'exploiter normalement leurs terres pour l'année 2013.

C'est une victoire en demi-teinte, car cela n'empêchera ni les carottages, ni les recherches archéologiques, qui

seront dommageables pour les travaux agricoles.

Que signifie exactement le mot : ZAD? Il existe trois définitions selon les acteurs et leurs intérêts.

Pour Vinci : zone d'aménagement différée. Espérons qu'elle sera différée jusqu'à la saint Glinglin et agissons en ce sens.

Pour les agriculteurs locaux : zone agricole durable

Espérons qu'elle durera longtemps bien que le type d'agriculture que j'observe sur la ZAD ne correspond pas vraiment à ce que j'appellerais une agriculture durable. Cela me paraît de l'agriculture bien traditionnelle et productiviste.

Pour les zadistes: militants activistes vivant sur le lieu : Zone à défendre. J'espère bien que nous la défendrons contre Vinci et ses sbires jusqu'au bout, mais aussi contre les ravages de l'agriculture du vingtième siècle et que cette zone, une fois la victoire obtenue, ne deviendra pas juste un lieu où les agriculteurs en place récupéreront les terres actuellement libres, car réquisitionnées par Vinci, pour agrandir leur ferme et y pratiquer, comme ils le font actuellement, une agriculture très « fin de siècle ».

Car au fur et à mesure que la victoire semble envisageable, que la pression monte contre les tenants du projet, on assiste à une sorte de rupture entre les locaux, que nous sommes venus défendre, et les zadistes. Un appel à l'occupation des terres libres a été lancé. "sème ta ZAD". Même si chez certains, on peut sentir qu'ils aimeraient mieux pas que s'installe là, une sorte de « communauté de hippies ». Avec sa philosophie un peu « new âge », trop radicale, avec ses techniques de permaculture bizarres de subsistance, avec ses cabanes, ses tipis, ses yourtes et ses rêves qu'un autre monde est possible. Mais bon !

Quand il y aura de la terre à prendre, alors on saura qui est l'ami de qui, et peu importe peut être à ce moment-là, qui aura défendu qui. Nous n'en sommes pas encore là, mais il faut tenir compte d'ores et déjà du contexte pour que la ZAD devienne une Zone d'Avantages Définitifs et non pas une Zone d'Amitiés Difficiles.

Mais, me direz vous, ça c'est une autre histoire... en attendant il y a ce sacré projet qui plane sur nos têtes.

A suivre

Viviane Dartige du Fournet

Nuit du onze au douze décembre 2012

J'ai expérimenté pour vous. Mieux qu'une nuit d'amour....
Une nuit sur la barricade Est à NDDL.

Veillée d'arme ce soir à Notre Dame des Landes. Je vois des résistants débarquer des voitures: casques de motos, lunettes de skis. Masque de chirurgien sur le visage. Chaussures de marche ou bottes. On se donne des rendez vous nocturnes dans la forêt.

Nous, de la barricade, nous harcelons les bleus restés en faction au carrefour. Tir de pétards, Cris dans la nuit, "Chef, Chef! On bouge, on est vulnérables là". Vulnérables! Tu parles, il s'agit de harcèlement uniquement pour les empêcher de dormir. Est-ce qu'on dort nous? Le temps qu'ils se rétablissent de leur émotions et on refait une petite séance de Frankenstein dans la nuit avec des mannequins déguisés en maquisards, avec des lumières elfiques qui se baladent. Histoire de les déstabiliser un brin. Rien de violent.

On communique entre les différentes barricades avec des talkies walkies. On reste reliés les uns aux autres. Châtaigne, Phare ouest, Fosses noires. Vigilants, solidaires. On vient nous ravitailler sur les barricades. Café chaud, gâteaux. Demain six heures. On s'attend à l'assaut. Et si ce n'est pas demain. On sera là de toute façon. On lâche rien.

Les guetteurs dans leurs nids dans les arbres ont plus froid que nous. Avec des cordes, on leur hisse du café chaud, un pain, un pot de confiture, des couvertures. Il gèle à pierre fendre, la campagne est d'une blancheur de Noël. Très beau!

Et bonjour le lever du jour!.... tout en bleu.... (En camions bleus) très déco sur le blanc des champs enneigés. On vous voit de loin les gars! Hé: hé!

On s'observe. Eux casqués, bottés, bouclier, armes. Ils ont bien dormis dans les hôtels alentours. Ils ont pris la douche chaude, le petit déjeuner complet. Nous, on a somnolés tour à tour sous la tente par moins cinq degrés! On a vite fait un café apporté par les copains dans des thermos, du pain sec. La douche? On n'en

rêve même plus. Mais on est content d'être là. Là où il faut être, à notre place, à défendre la ZAD contre eux. Les valets de Vinci. Les valets de l'argent.

Eux, ils ne savent même pas notre combat. Leur combat à eux, c'est la paye à la fin du mois. C'est la sécurité d'obéir à des ordres. Ça évite de faire des choix? Ça évite de se poser des questions. On dit "chargez!" Ils chargent, contre des gens désarmés. Ils ont des flash-balls qui font des trous dans nos piètres boucliers, qui font des bleus énormes, et nous battons en retraite en claudiquant mais, les copains de la relève arrivent et repoussent les bleus.

Je les vois arriver, les guerriers des bocages, par petits groupes, cinq, huit à la fois. Ils sortent de la forêt. On ne sait pas d'où ils rappliquent. Il en vient sans cesse, Le groupe grossi sous le regard morne des robotscops qui tapent du pied.

Ils passent à travers les champs blancs et raides de givres. Et viennent se regrouper autour de la barricade. Ils sont équipés pour la guérilla. On ne voit que leurs yeux. Beaucoup ont des lunettes, de skis, de plongée. Le foulard remonté jusqu'au nez cache le masque de chirurgie imbibé de vinaigre ou de citron. Les doses de sérum physiologique plein les poches. Le dérisoire bouclier fait d'un demi-bidon de 100 litres en plastiques, n'arrêtera les tirs de flash-ball, mais peut-être le jet de gaz dans la figure. La détermination sur le visage. La colère et l'exaltation. L'expression universelle du combattant.

En face, les bleus ont l'air de se faire ch... ! Ils attendent les ordres. Ils ont froid et ils s'ennuient. Pas nous. Ils se demandent inquiets quand le flux de résistants va se tarir et combien nous sommes en face en fait.

De mission de ravitaillement, je rejoins la Châtaigne. Au fond des bois, le site me fait penser au petit village d'Astérix avec sa ceinture de 40 tracteurs enchaînés autour d'un ensemble de cabanes de bois sur pilotis très bien construites. Très pro. Je m'attendais à quelque chose de plus précaire. Grâce au gel, il n'y a pas de boue aujourd'hui. J'assiste au départ d'un groupe vers la barricade ouest où ça chauffe dur. Gaz, flash balls. Je

les vois partir avec leurs équipements disparates. Certains ont de vrais masques à gaz. D'autres bricolent des armes style lance pierre, (lance boue, lance bouse, lance n'importe quoi). Le but est de rester pacifique sans se laisser piétiner quand même. J'entends bien que notre combat doit rester pacifiste. Il n'est pas question de guerre, mais de résistance. De tenir le site.

Il n'y a pas vraiment un endroit avec du chauffage dans tout le site. Là où on a le moins froid, c'est autour d'un bidon percé comme le font les clochards dans la rue ou les piquets de grève dans la cour de l'usine occupée.

Nous se serait plutôt un piquet de rêves. Froid de loup et ambiance de ouf ! Je conseille à tous un stage de guérilla bocagère à la ZAD de NDDL, contre le spleen, le mal de vivre, le doute, le manque d'amour; d'idée, de rêves.

Donc je dirais un dernier mot bien qu'il ne soit pas de moi.

VENEZ VIDER, VINCI

ATTENTION !! Ceci est une publicité (gratuite)

A lire absolument : Le livre événement sur ce vilain projet.

Plus de 60 auteurs, parmi lesquels Etienne Davodeau, Quentin Faucompré, Nicolas de la Casinière ou François de Beaulieu, et 16 éditeurs se sont unis pour élaborer un livre-recueil de dessins et de textes contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes qu'ils jugent « inutile ».

Coordonné par Goater et le dessinateur Morvandiau, le livre de 144 pages, intitulé « Détachez vos ceintures ! » et édité sous le **label des éditions du Kyste** est vendu 10 euros. Les bénéfices de sa vente seront reversés à l'ACIPA (association citoyenne intercommunale des populations concernées par le projet d'aéroport).



A retrouver dans toutes les vraies bonnes librairies ou auprès de votre comité de soutien le plus proche

Pour en savoir plus sur les arbres et la production forestière :

- le numéro 71 de « l'âge de faire » paru en janvier 2013 : *quelle forêt pour demain ?*
- les réseaux et associations pour une alternative à la forestière :
 - le Réseau pour les alternatives forestières, ouvert à tous : reseau-relier.org
 - le mouvement européen prosylva pour une sylviculture irrégulière et proche de la nature, prosylva.fr
 - AUTUN MORVAN Ecologie, groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan : <http://autun.morvan.ecologie.free.fr>

Pour une alternative énergétique : le manifeste Négawatt – Réussir la transition énergétique, association Négawatt / Acte sud / janvier 2012

L'actualité de la centrale à Gaz bretonne de Landivisiau, est sur le site de GASPARE : <http://www.nonalacentrale.fr>
Lire en particulier le « scénario électrique alternatif breton » développé par le bureau d'étude et de conseil en écologie « Horizon ». Scénario qui a été présenté et débattu publiquement le 18 janvier 2013 à Landivisiau.

Il montre parfaitement, combien ce projet de centrale est une vision passéiste de l'énergie, et que notre avenir énergétique doit impérativement se construire sur des énergies renouvelables.

Voici un extrait de la plaquette de présentation, éditée par Gaspare



Collectif GASPARE

Garantir l'Avenir Solidaire Par l'Autonomie Régionale Énergétique

2 route de Pen-ar-Pont - 29800 SAINT-DIVY

Site : <http://www.nonalacentrale.fr/>

Courriel : collectif.gaspare@gmail.com

Scénario électrique alternatif breton

Le **Scénario électrique alternatif breton** s'appuie sur les dernières publications institutionnelles pour démontrer l'absence de besoin d'un moyen de production de pointe supplémentaire en Bretagne d'ici 2020. Il pose aussi la question de l'avenir électrique de la région après cette échéance : que se passera-t-il lorsque le parc nucléaire français sera réduit selon les objectifs du gouvernement actuel ? Si le *Pacte électrique breton* ne peut répondre à cette problématique, le **Scénario électrique alternatif breton** propose une contribution au débat national sur la transition énergétique : il quantifie les possibilités de développement des énergies renouvelables, des effacements de consommation et des interconnexions européennes, ainsi que les effets de politiques publiques de maîtrise de la demande et de réduction du parc de chauffage électrique.

Période 2011-2020

Etablies en 2010, les données du *Pacte électrique breton* s'avèrent obsolètes au regard des dernières publications des pouvoirs publics et des industriels. Sur la base de ces documents, les projections d'évolution de la consommation électrique ainsi que du parc de production ont été actualisées :

- L'augmentation de la consommation électrique entre 2009 et 2020 passe de 19% à 8% ;
- Les pointes annuelles de consommations passent de 5 200 MW à 5 000 MW en 2020.
- Le parc de production installé et les capacités d'effacements de consommation passent de 4 180 MW à 4 945 MW en 2020. Cette correction prend notamment en compte le maintien en fonctionnement des turbines à combustion de Brennilis et Dirinon ⁶.

Des simulations de l'équilibre entre l'offre et la demande électrique, dans les pires conditions que pourra rencontrer la Bretagne en 2020, montrent que la sécurité d'alimentation est assurée avec ces nouvelles projections. Ainsi, l'urgence à développer un nouveau moyen de production dans le Finistère n'est pas établie.

⁶ A moyen terme, le bilan prévisionnel de RTE publié en septembre 2012 explique que : *Les quatre turbines à combustion situées en Bretagne ont fait l'objet d'une rénovation profonde qui laisse envisager un maintien en exploitation jusqu'en 2020. Il n'y a donc aucune fermeture de turbines à combustion considérée à moyen terme dans cette étude* (p.65). Le *Pacte électrique breton* se base sur une fermeture en 2016.

Ce nouveau scénario présente en outre de nombreux avantages environnementaux par rapport au scénario du *Pacte électrique breton* :

Indicateur	2011	Variation par rapport à 2011	
		Scénario pacte électrique breton	Scénario pate alternatif breton
Quantité de gaz à effet de serre	4 700 000 t eq. CO2	-18 %	-37 %
Facteur d'émission CO2	232 g eq. CO2 /KWH	-29 %	- 40%
Quantité de déchets nucléaire produite	2300 t	-35 %	-39 %
Quantité d'eau prélevée	52 400 000 m3	-35 %	-40%
Quantité d'eau prélevée hors nucléaire	1 920 000 m 3	-35 %	-40%
Facteur de prélèvement d'eau	2,61/kwh	-44 %	-43%

Période 2020-2025

L'un des objectifs du débat national sur la transition énergétique⁷ est d'assurer la faisabilité technique de l'engagement gouvernemental qui vise à réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75% à 50% en 2025. Selon RTE, la moitié des réacteurs de l'Ouest devrait alors fermer entre 2020 et 2025.

Deux tiers de la consommation de la Bretagne étant fournie par ces réacteurs, cette décision joue directement sur sa sécurité d'alimentation. Signe avant la décision de réduire la part du nucléaire, le *Pacte électrique breton* est muet sur cette problématique.

Pour faire face à cette évolution tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, le **Scénario électrique alternatif breton** préconise une action forte de réduction de la consommation du parc de chauffages électriques. Les moins performants (et en premier lieu ceux à effet Joule, communément appelés « grille-pain ») sont remplacés par des dispositifs à la fois plus efficaces énergétiquement et contribuant moins à la pointe de consommation électrique. Le rythme de rénovation des logements et des surfaces tertiaires se base sur celui préconisé dans le Schéma Régional Climat Air Energie de la Bretagne - SRCAE, actuellement en consultation publique.

S'appuyant sur des atouts régionaux substantiels, le développement des énergies renouvelables ainsi que l'interconnexion de la Bretagne avec l'Irlande et l'Angleterre permettent d'assurer la sécurité d'alimentation. Le solde des importations ne représente plus que 20% de l'électricité consommée en 2025, contre 90% aujourd'hui.

⁷ Débat qui se déroule de janvier à juin 2013



Petits épicias deviendront grands.....adieu les paysages de l'Arrée.....

Un tour de passe – passe : l'enquête publique de l'abattoir DOUX. L'entreprise Doux a augmenté la production de son abattoir à Châteaulin, et recherche de nouvelles terres pour épandre les boues issues de la station d'épuration. **Où ça ?? Là bas dans les Monts d'Arrée...** Sur des terres situées sur les communes de Lopérec, Saint-Rivoal, Brasparts, Loqueffret Collorec, et au-delà Landeleau, Plonevez du Faou.. Au total 10 communes du Finistère sont concernées. Cette production autorisée (arrêté préfectoral) pour 80 000 t en 2004, a inopinément atteint 120 000 t en 2011. Aujourd'hui l'entreprise demande une régularisation pour 130 000 t. Trouvez l'erreur.....

Info sur : [http:// www .finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr)

L'enquête publique a débutée le 23 mars et elle se déroulera jusqu'au samedi 27 avril. Le dossier de l'enquête est consultable dans les mairies. Pour déposer un avis, il est nécessaire de se déplacer en Mairie de Châteaulin, ou d'écrire au commissaire enquêteur à Châteaulin, ou d'opter pour un mail.

Il n'y a pas de registre dans les mairies.

On constate une fois de plus que tout est fait pour faciliter la participation du citoyen. Etonnant non ?



Le **samedi 28 avril**, date anniversaire de l'accident de Tchernobyl, **manifestation régionale** à Brennilis pour l'arrêt du nucléaire, ICI et AILLEURS. Pour éviter d'autres catastrophes comme Fukushima dont les liquidateurs continuent à se battre pour que la situation actuelle, toujours dramatique, n'empire pas.

OURS : Journal **Passe à ton voisin**

Editeur : Le repaire de là bas si j'y suis, 29690 Berrien

Deuxième numéro mars 2013, Prix libre, Tirage 1500 exemplaires

Imprimeur : Le Breton à Morlaix-29600

Comité de rédaction : Annie France, les Camilles, Marc, Nadine, Viviane Dartige du Fournet,

Remerciements à Lorans pour ses illustrations, Merci à nos interlocuteurs, et aux relecteurs du journal.

Ainsi qu'à : Ça coule de source 29690 Huelgoat

L'effet papillon 29000 Quimper

Café librairie l'autre-rive 29690 Berrien

Trésorière : Bleunwenn